

# Interprétation en langues officielles pour la Chambre des communes

## AUGMENTATION DE LA DEMANDE

*\*années de comparaison des données : 2018-2019 et 2020-2021 (année 2019-2020 étant une année d'élection)*

Augmentation de 12 % des demandes d'interprétation en langues officielles pour la Chambre et les comités

2020-21 (en date de décembre 2020) : 1460

2018-19 (en date de décembre 2018) : 1296

La moyenne d'une durée de rencontre de comité en semaine de séance a doublé pendant la pandémie

2020-2021 : 3,5 heures

2018-2019 : 1,6 heures

La moyenne d'événements de comités en semaine **sans séance** a augmenté de manière considérable pendant la pandémie

2020-21 : 125

2018-19 : 13,5

*\* sans séance = la chambre ne siège pas*

La moyenne des heures de comités en semaine de séance est la plus élevée comparée au 5 derniers années

Moyenne des 5 dernières années : 71

Moyenne pendant la pandémie : 84

## DIMINUTION DE LA CAPACITÉ

- Notre capacité est tributaire du nombre d'événements et d'interprètes disponibles. Ces deux variables fluctuent.
- Lorsque nous sommes en mesure de planifier à l'avance, il nous est plus facile de gérer ces fluctuations. Les demandes de dernière minute sont toutefois plus difficiles à gérer.
- Certains interprètes pigistes choisissent de ne pas travailler en raison des risques liés à la COVID-19 (puisque les interprètes travaillent sur place) ou de la difficulté accrue que représente l'interprétation à distance.
- Notre capacité est également réduite due aux mesures préventives que nous avons mises en place en réponse aux risques associés à l'interprétation à distance, incluant :
  - la durée maximale d'une affectation d'interprétation a été réduite de 6 à 4 heures dans une équipe de 3 personnes. La durée moyenne d'une affectation est de 3 heures ; et
  - le nombre d'interprètes par affectation a été augmenté afin d'allouer des pauses plus fréquentes

### **Interprètes permanents du Bureau de la traduction en langues officielles :**

Janvier 2021 : 53 interprètes sont en mesure d'interpréter à temps complet ou à temps partiel

### **Interprètes pigistes :**

Février 2021 : 76 pigistes avec un contrat pour servir le Parlement.

- Les données démontrent que le recours du Bureau de la traduction aux pigistes a diminué en 2020-2021 comparativement à 2019-2020 :
  - 2019 -20 : 34 % pigistes vs 66 % interprètes permanents
  - Jusqu'à présent, en 2020-21 : 31 % pigistes vs 69 % interprètes permanents

### **Incidents / blessures :**

- Les interprètes permanents sont tenus de signaler les incidents et les situations dangereuses en présentant un Rapport d'enquête de situation comportant des risques.
- Depuis 2020 :
  - 46 interprètes salariés ont présenté un total de 141 rapports concernant la qualité du son.
  - 15 interprètes ont rempli un total de 30 rapports concernant une blessure invalidante, c'est-à-dire une blessure nécessitant un arrêt de travail ou une adaptation.
  - 2 interprètes sont actuellement en congé de maladie en raison d'une blessure de nature auditive.

### **La définition européenne :**

Le Parlement européen n'a pas de définition de l'interprétation à distance. Il a modifié les conditions de travail des interprètes de manière provisoire et informelle en réduisant leur nombre d'heures, ce qui est semblable à l'approche adoptée par le Bureau de la traduction.

### **Le travail en langue B :**

Tous les interprètes du Bureau (y compris les pigistes) passent des tests et sont accrédités pour travailler dans les deux sens, ce qui signifie dans leur langue A comme dans leur langue B.

Les interprètes ne sont jamais tenus de travailler dans une langue lorsqu'ils ne sont pas assez à l'aise.

### **Des équipes de deux :**

Le Bureau affecte les interprètes en fonction de la durée de la réunion et de la taille de l'équipe, entre autres.

Une équipe de trois interprètes travaille six heures en cabine lors des réunions traditionnelles en personne.

Une équipe de trois interprètes travaille au maximum quatre heures pour l'interprétation à distance, étant donné l'effort cognitif accru que ceux-ci doivent déployer.

### **Le nombre d'heures d'interprétation :**

Le nombre d'heures d'interprétation à distance n'a pas été modifié depuis mai 2020, lorsqu'il a été réduit en raison de la pandémie.

En effet, la durée maximale des affectations d'interprétation est passée de 6 à 4 heures pour une équipe de 3 personnes. La durée d'affectation moyenne est de 3 heures.

Le Bureau de la traduction ne propose pas d'augmenter de 25 % le nombre d'heures d'interprétation.

### **Le bassin d'interprètes :**

La profession d'interprète de conférences connaît une pénurie, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. C'est pourquoi le Bureau s'efforce depuis 30 ans d'augmenter le nombre d'interprètes qualifiés, employés ou pigistes, sur lesquels il peut compter :

Le Bureau tient annuellement des examens d'accréditation afin d'élargir le bassin d'interprètes qualifiés.

Il appuie les programmes de maîtrise en interprétation de conférence au Canada, ainsi que l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa en lui fournissant des interprètes principaux qui servent de professeurs adjoints, et il accueille tous les diplômés à titre de stagiaire.

Le Bureau a également conclu des ententes de partenariat qui soutiennent l'Université d'Ottawa et le Glendon College de l'Université York, où ses interprètes occupent des postes d'enseignant et organisent des ateliers visant à préparer les étudiants à l'accréditation du Bureau.

Le Bureau participe également régulièrement à des activités de sensibilisation visant à promouvoir la profession d'interprète de conférence et à attirer des interprètes.